

**Association internationale des hydrogéologues**  
**Chapitre national canadien**  
**Prix d'excellence – carrière exceptionnelle en hydrogéologie**

**But de la récompense**

Distinguer les Canadiens, généralement à la retraite, reconnus par leurs pairs comme ayant apporté une importante contribution locale, nationale ou internationale au domaine de l'hydrogéologie au cours de leur carrière. Le prix pourra être accordé à des occasions différentes, mais en général, pas plus de deux fois par an.

**Admissibilité**

Pour être admissibles à ce prix, les candidats(es) doivent avoir démontré un enthousiasme et un dévouement avéré sur le long terme au domaine de l'hydrogéologie avec des résultats notables et avoir offert du temps et de l'énergie au-delà des limites de leur emploi afin d'améliorer la profession ou la compréhension de cette science. Les bénéficiaires auront idéalement été membres de l'AIH pendant une partie de leur carrière.

**Les critères de sélection**

Le candidat(e) doit avoir démontré d'une contribution significative au cours de sa carrière dans plusieurs des domaines suivants ou autres non mentionnés:

- améliorer les connaissances en hydrogéologie à l'échelle nationale, provinciale ou locale et les présenter de façons largement accessibles;
- recherche;
- enseignement et mentorat;
- formation;
- travail avec des organisations professionnelles;
- vulgarisation de l'hydrogéologie à des groupes non professionnels et à des individus;
- implication dans des travaux interdisciplinaires;
- élaborer des lois et des lignes directrices;
- travailler internationalement.

**Procédure de nomination**

Une nomination décrivant les contributions du candidat(e) doit être envoyée au président de l'AIH-CNC. Les candidatures peuvent être envoyées par n'importe quel membre de l'AIH-CNC. La nomination peut être déposée à tout moment, mais au moins deux mois avant l'événement au cours duquel se tiendra la cérémonie de remise du prix.

Toute nomination doit inclure : une lettre de mise en candidature et au moins deux lettres de soutien supplémentaires provenant de l'extérieur de l'établissement auquel appartient le candidat(e). Le contenu des lettres doit inclure un résumé de la carrière du candidat(e) à la fois sur le plan académique et professionnel ainsi que de la façon dont il ou elle satisfait aux critères d'éligibilité.

Le président de l'AIH-CNC examinera et confirmera l'éligibilité du candidat(e) et enverra la nomination au président du comité de sélection.

**Comité de sélection des prix**

Le Comité de sélection des prix sera le Comité permanent des prix de l'AIH-CNC. Les décisions seront

prises à la majorité par les membres du comité.

Le comité peut rejeter, sans autre considération, une nomination qui, à son avis, ne détaille pas adéquatement les contributions du candidat(e). Néanmoins, le comité peut également demander des informations supplémentaires sur le candidat(e) pour appuyer la nomination.

**Prix**

Le prix sera un certificat encadré.

**Présentation**

Le prix sera normalement présenté lors d'un atelier ou d'une réunion locale de l'AIH-CNC appropriée ou lors d'une célébration de départ à la retraite du candidat(e) sélectionné. Dans certains cas, le prix pourra être présenté lors d'une conférence nationale. Le lauréat sera également reconnu dans le bulletin.